

liberté encadrée

15.13-29

...ne créons pas de difficultés aux païens qui se convertissent à Dieu.

Il est toujours important de lire et comprendre un texte de l'Écriture dans son contexte¹. Mais ce texte en particulier exige d'être manié avec précaution. Il faut soigneusement le relier à ce qui le précède si l'on veut bien saisir le sens des dispositions qui s'y trouvent consignées. Il est donc essentiel de garder à l'esprit les conclusions théologiques exprimées par Pierre, au nom de tous, à l'issue du débat sur l'intégration des anciens païens dans l'Église.

Jacques ne contredit pas Pierre ! D'ailleurs, il commence par abonder dans le sens de la déclaration de son collègue, déclaration qu'il considère comme conforme aux *paroles des prophètes*. Quel que soit le sens que nous donnons aux propositions de Jacques, reprises dans une lettre ouverte aux chrétiens d'Antioche, de la Syrie et de la Cilicie, nous n'avons pas le droit d'en faire une nouvelle loi imposée aux disciples d'origine non juive.

Si Pierre intervient comme porte-parole des apôtres pour dire la doctrine, Jacques prend le relais en tant que porte-parole des anciens pour appliquer cette vérité reconnue à une situation et une époque données. Ses propositions viseront à mettre de l'huile dans les rouages, à prendre en compte la réalité du « *tous sauvés de la même manière* » et les énormes différences d'éducation, de culture et de conception entre Juifs et non-Juifs. Le but est de trouver un *modus vivendi* qui permettra aux chrétiens d'origines diverses de se fréquenter et se connaître, pour s'aimer plutôt que de se déchirer. Les dispositions décidées n'ont évidemment pas éliminé toute friction, mais elles ont donné aux hommes de bonne volonté une base pour avancer en conservant l'unité à une époque où des forces contradictoires auraient pu dévaster les communautés chrétiennes.

un joug chasse l'autre ?

Simon Pierre a clairement dénoncé toute tentative pour imposer aux disciples d'origine païenne le vieux joug de la loi de Moïse. Le jugement des apôtres est sans appel : ce serait *vouloir provoquer Dieu*. Il est donc curieux d'entendre des chrétiens, au XXI^e siècle, évoquer les propositions de la conférence de Jérusalem pour imposer encore aujourd'hui l'interdiction du boudin noir ! Jacques aurait donc substitué un nouveau joug — plus léger, certes — à celui qu'aucun Juif n'a jamais été capable de supporter ? Et Pierre, sans parler de Paul ou de Barnabas, l'aurait laissé faire ! Non, si les propositions de Jacques ont été incorporées dans une lettre circulaire signée par les apôtres et les responsables de l'église de Jérusalem, c'est qu'elles ont été jugées conformes à l'Évangile : *c'est par la grâce du Seigneur Jésus que nous sommes sauvés*.

Ce qui est certain est que Jacques marche sur des œufs... et sur le fil du rasoir ! Il lui revient de formuler des propositions concrètes qui rassureront les chrétiens d'origine juive sans décourager ceux d'origine païenne. Ce n'est pas simple... Il n'est pas question de donner raison aux anciens pharisiens en ajoutant la circoncision à la foi comme moyen de salut. Il n'est pas possible de satisfaire les plus conservateurs sans dénaturer l'Évangile. Mais en même temps, il y a un très grand danger de voir ceux qui se considèrent plus comme des « Juifs messianiques » que comme des « chrétiens » se replier sur eux-mêmes pour former des communautés dont tout incirconcis resterait exclu. La sagesse conseille de rechercher un compromis pour éviter une déchirure qui serait dommageable pour tous — et pour la cause de Christ.

Avec beaucoup de sagesse spirituelle, Jacques va déplacer la discussion du terrain de la loi vers un autre terrain qui peut être un « terrain d'entente ». Il cite un texte du prophète Amos qui, dit-il, annonçait que Dieu interviendrait pour prendre parmi les nations un peuple consacré à son nom. Le passage d'Amos affirme deux choses. D'abord, que le jour viendra où Dieu relèvera *la tente (ou la demeure) de David*. En-

¹ Contexte immédiat et contexte général : contexte du chapitre, de la section, du livre... et de tout le dessein de Dieu.

suite, que cet événement amènera un grand nombre de païens à chercher le Seigneur.

Mais qu'est-ce que ce *tabernacle* ou cette *tente de David* ? Les avis sont partagés... Certains confondent *la maison de David* et la **nation** d'Israël. D'autres y voient une référence à un tabernacle ou temple spirituel composé de Juifs et de non-Juifs². Mais à l'époque où Jacques parle, ni la nation d'Israël ni le temple de Dieu à Jérusalem ne sont en *ruines*. Le *tabernacle de David* est donc plus probablement une image de la maison royale de David, de sa dynastie. Celle-ci était effectivement en ruines depuis le jour où Nabuchodonosor a mis fin au règne du dernier roi davidique... jusqu'à la naissance de Jésus à Bethléhem. La venue, la mort et la résurrection de Jésus constituent l'accomplissement de la prophétie d'Amos. Le *tabernacle de David* a été relevé et des païens en nombre se tournent vers Dieu pour devenir son peuple. Gloire à Dieu !

Mais Jacques ne voit aucune raison biblique de penser que ces païens sur lesquels le nom du Seigneur est invoqué doivent être incorporés à la **nation** d'Israël. Il est d'accord avec Pierre qu'il n'y a aucune raison d'exiger que les *païens qui se convertissent à Dieu* soient circoncis et vivent comme des Juifs. Ce n'est pas nécessaire à leur salut, ce n'est pas utile pour leur marche chrétienne.

L'unité chrétienne ne se construira pas sur une loi, encore moins sur un catalogue d'interdictions, mais sur la **seigneurie de Christ** reconnue et vécue par tous. Les discussions auraient très bien pu s'enliser dans des questions techniques... Quelles dispositions de la loi sont indispensables ? Les anciens pharisiens savaient mieux que quiconque « couper les cheveux en quatre » ! Avec beaucoup de doigté, le frère de Jésus déplace le débat sur un terrain plus propice. Le seul joug légitime est ce *joug aisé et ce fardeau léger* que Christ propose. Si Jésus est Seigneur et reconnu comme tel, ses disciples peuvent trouver un compromis pratique pour vivre en paix sans compromettre la vérité.

Reste à comprendre les quatre recommandations faites aux églises de la Syrie et de la Cilicie et qui ont derrière elles tout le poids de l'unanimité des apôtres, des responsables et de toute l'église de Jérusalem.

les limites de la liberté

À première vue, les propositions de Jacques semblent hétéroclites, un mélange de directives relatives à la loi cérémonielle de l'ancienne alliance (viande sacrifiée aux idoles, sang, animaux étouffés) et de questions plutôt du domaine moral (inconduite sexuelle). Il y a là quelque chose à clarifier.

L'argumentation de Jacques s'appuie sur un constat : *En effet, depuis les temps anciens, il y a dans chaque ville des prédicateurs qui enseignent la Loi de Moïse, et chaque sabbat, on la lit dans les synagogues*. Il y a deux conclusions qui s'imposent. De façon très diplomatique, ce constat s'adresse d'abord aux chrétiens d'origine juive qui tiennent à la loi, pour leur faire comprendre que l'enseignement des préceptes de Moïse n'est pas la mission de l'Église chrétienne. D'autres s'en chargent et depuis fort longtemps. Mais il y a aussi un message important adressé aux chrétiens d'origine païenne : dans toutes les villes importantes de l'Empire romain, les habitants païens sont au courant de certaines choses qui ont beaucoup d'importance pour les Juifs. Pratiquement tout le monde sait qu'un Juif ne mangerait pas de la viande qui a été préalablement offerte aux idoles, qu'il ne consommerait pas la viande d'un animal qui n'a pas été saigné, qu'il ne mangerait jamais de sang sous quelque forme que ce soit et, enfin, qu'il respecterait dans le choix d'une épouse des règles plus strictes sur les degrés de parenté que ne ferait le « païen moyen ». Autrement dit, la liste des degrés de parenté qui interdisaient le mariage était plus longue chez les Juifs (la définition de l'inceste était plus restrictive : voir Lévitique 18). C'est dans ce sens qu'il faut comprendre la recommandation de s'abstenir de *l'inconduite*. Par ailleurs, pour ce qui concerne *l'inconduite* « ordinaire », l'adultère et la fornication par exemple, les chrétiens sortis du paganisme avaient reçu eux aussi le Saint-Esprit pour éclairer leur conscience et les guider.

Les dispositions décidées par la conférence de Jérusalem ne sont pas en contradiction avec *le salut par grâce sans les œuvres de la loi*. Elles ne cherchent pas à définir le « bon chrétien ». Ce sont essentiellement des mesures pratiques et transitoires pour promouvoir l'harmonie et la paix dans les communautés lo-

² Comme dans Éphésiens 2.14-22.

cales où chrétiens d'origines diverses se côtoient. Nous sommes, en fait, en présence ici de la première manifestation d'une problématique qui allait alimenter des débats à l'intérieur de l'Église pendant longtemps. Paul en parlera dans sa correspondance avec les Corinthiens et les Romains³ sous la rubrique : *les forts et les faibles*. C'est la question délicate de « la conscience de mon frère ».

On ne pouvait pas s'attendre à ce que les chrétiens d'origine non juive aient des scrupules dans les domaines couverts par les quatre recommandations. Mais s'ils ne respectaient pas la conscience plus tendre de leurs frères et sœurs d'origine juive, ils ne pourraient pas se fréquenter, la communion fraternelle deviendrait impossible et il était à craindre que les églises locales ne se divisent.

La consultation de Jérusalem a voulu éviter l'apparition d'églises « judéo-chrétiennes » à côté d'églises « pagano-chrétiennes ». Christ n'est pas divisé. Il en allait du témoignage vécu des chrétiens devant un monde critique et hostile. Et il y avait un prix à payer... Les frères d'origine païenne ont été exhortés à renoncer librement à une parcelle de leur liberté pour faciliter la cohabitation pacifique avec leurs frères d'origine juive. Et même si cela n'est pas dit explicitement, les frères d'origine juive acceptaient pour leur part de renoncer à la circoncision obligatoire pour tous.

En Christ, nous sommes *réellement libres*⁴, selon sa promesse. Paul écrira aux Galates : *Le Christ nous a rendus libres pour que nous connaissions la vraie liberté. C'est pourquoi tenez bon et ne vous laissez pas réduire à nouveau en esclavage.*⁵ L'apôtre était lui-même convaincu que rien n'est impur en soi — même pas la viande offerte en sacrifice à des idoles, car les idoles ne sont rien. Mais il était prêt à s'abstenir de toute nourriture carnée, si c'était nécessaire pour protéger des frères moins forts dans la foi et qui n'avaient pas encore saisi toutes les dimensions de la liberté chrétienne.

Ainsi, selon les circonstances et les époques, il peut être judicieux d'accepter de limiter sa propre liberté pour préserver la paix et pour protéger les plus faibles. Mais on ne doit jamais se laisser imposer aucun joug qui ferait dépendre le salut d'autre chose que de la foi en la grâce qui découle de la croix.

C'est au tour de l'église de Jérusalem de désigner des délégués, pour porter et expliquer une lettre qui vise à dissiper tout trouble et à rétablir la paix. Elle désavoue clairement l'initiative des légalistes : *ils n'avaient reçu aucun mandat de notre part*. Elle réaffirme la reconnaissance du ministère important de Barnabas et Paul, ministère critiqué par le parti de la circoncision. Les apôtres et les anciens ont une pleine assurance d'agir conformément à la pensée du Seigneur et n'hésitent pas à associer le Saint-Esprit à leurs décisions. Les conclusions de la consultation de Jérusalem représentent une grande victoire pour l'Église de Jésus-Christ. Elles affirment qu'il n'y a pas deux Évangiles, l'un pour les Juifs et l'autre pour les païens, mais également que l'Évangile véritable est l'Évangile de la grâce.

Les dispositions prises à l'époque étaient transitoires et ne nous concernent guère aujourd'hui. Mais elles nous rappellent avec force que nous sommes libres de renoncer à certaines libertés, à certains privilèges, par amour pour nos frères et sœurs en Christ. C'est là une leçon fondamentale pour la vie de l'Église à toutes les époques. Elle peut se résumer par deux mots : **fermeté** et **souplesse**. Trop de raideur par rapport à des choses secondaires mène toujours à des conflits inutiles. Mais trop de souplesse — ou de mollesse — dans la défense des fondements de la foi met l'Église en péril. Que Dieu nous donne d'être fermes quant à l'essentiel... et souples pour tout le reste !

Copyright © 2006 Robert SOUZA. Cette création est mise à disposition selon le Contrat Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification, disponible en ligne : « <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> », ou par courrier postal à : Creative Commons, 559 Nathan Abbott Way, Stanford, California 94305, USA .

Citations bibliques extraites de la Bible du Semeur. Texte copyright © 2000, Société Biblique Internationale. Avec permission.

³ Voir Romains 14 et 15, 1 Corinthiens 8 à 10.

⁴ Jean 8.36

⁵ Galates 5.1